



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers

En exécution de l'arrêté préfectoral n°15-DRCTAJ/1-401 du 17 juillet 2015, le dossier relatif au projet de SAGE du bassin de l'Auzance, de la Vertonne et des cours d'eau côtiers est soumis à enquête publique pendant 33 jours consécutifs, **du 17 août au 18 septembre 2015 inclus** sur le territoire des communes de : **La Chapelle Achard, Nieul le Dolent, Brem sur Mer, Olonne sur Mer et Talmont Saint Hilaire.**

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nantes, comme suit :

Présidente :

- Madame Mireille Anik AMAT, ingénieur de recherche en agro-alimentaire et biologie marine (Aquacultrice)

Commissaires enquêteurs, titulaires :

- Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant en retraite (*assurera la présidence de la commission en cas d'empêchement de Madame AMAT*)

- Monsieur Patrick REDUREAU, capitaine de gendarmerie en retraite

Commissaires enquêteurs suppléants :

- Monsieur Patrick COLLIN, officier ingénieur BTP du Génie en retraite

- Monsieur Denis GALLOIS, attaché principal d'administration en retraite.

Le siège de la commission d'enquête est fixé en mairie de La Chapelle Achard.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier, comportant notamment une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis dans le cadre de la consultation prévue par l'article L212-6 du code de l'environnement. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de La Chapelle Achard, Nieul le Dolent, Brem sur Mer, Olonne sur Mer et Talmont Saint Hilaire, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra en personne les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

Mairies	Dates	Heures
La Chapelle Achard	Lundi 17 août 2015	9 heures – 12 heures
Olonne-sur-Mer	Vendredi 21 août 2015	14 heures 30 – 17 heures 30
Nieul-le-Dolent	Mercredi 26 août 2015	9 heures- 12 heures
Talmont-Saint-Hilaire	Samedi 5 septembre 2015	9 heures- 12 heures
Brem-sur-Mer	Vendredi 11 septembre 2015	9 heures – 12 heures
La Chapelle Achard	Vendredi 18 septembre 2015	14 heures 30 – 18 heures 30

Les observations peuvent être également adressées, par écrit, à l'attention de Madame Mireille Anik AMAT, présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête : mairie de La Chapelle Achard, 24 rue du Général de Gaulle, 85150 La Chapelle Achard ou par courriel à l'attention expresse de la présidente de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : enquetesage@lachapelleachard.fr

Les pièces du dossier d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis émis dans le cadre de la consultation sont consultables sur le site internet des services de l'Etat en Vendée, à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (*rubrique publications*) pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le dossier peuvent être obtenues auprès du Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers – ZA Sud-Est – CS90116 -85150 La Chapelle Achard.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, en préfecture et en mairies de La Chapelle Achard, Nieul le Dolent, Brem sur Mer, Olonne sur Mer et Talmont Saint Hilaire, ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat en Vendée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SAGE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations exprimés lors de l'enquête, est adopté par une délibération de la commission locale de l'eau, puis approuvé par arrêté préfectoral.